



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL

en date du 15 AVR. 2009

enregistré le 15 AVR. 2009

sous le numéro 09.118

Copie certifiée conforme à l'original
Le Directeur régional des Affaires culturelles
Par J. BLIN,
Le Conservateur régional des monuments historiques

Jean-Pierre BLIN

ARRETE

portant inscription au titre des monuments historiques de certains ouvrages du canal de Berry,
dans la traversée des communes d'AINAY-LE-VIEIL et COLOMBIERS (Cher),

à savoir :

le pont-canal de La Tranchasse, situé au lieu-dit « La Tranchasse »,
à AINAY-LE-VIEIL et COLOMBIERS (Cher) ;

l'écluse et le pont sur l'écluse de la Tranchasse, situés au lieu-dit « La Tranchasse »,
à COLOMBIERS (Cher) ;

et le pont-canal de la Croix, dit aussi « pont chatard », situé au lieu-dit « Pré Imbeau »,
à AINAY-LE-VIEIL (Cher).

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 24 juin 2008 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

CONSIDERANT que le pont-canal de la Tranchasse, situé au lieu-dit « La Tranchasse », à AINAY-LE-VIEIL et COLOMBIERS (Cher), qui permet le franchissement du Cher par le canal de Berry, construit entre 1829 et 1834, suivant un projet de l'ingénieur Vauvilliers, puis élargi en 1872, présente un intérêt historique, architectural et technique suffisant pour en rendre désirable la préservation compte tenu qu'il est lié à la mise en place d'un réseau de navigation dans le centre de la France dont le rôle économique fut considérable, et qu'il est représentatif des grands ponts-canaux en maçonnerie construits à cette époque en France ;

CONSIDERANT que l'écluse de la Tranchasse, située au lieu-dit « La Tranchasse », sur la commune de COLOMBIERS (Cher), présente un intérêt historique et technique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'exemple qu'elle représente des écluses de petit gabarit, spécifiques du canal de Berry, et parce qu'elle participe, avec le pont sur l'écluse, à l'aménagement de la voie d'eau ;

CONSIDERANT que le pont-canal de la Croix, appelé aussi « pont chatard », qui enjambe le ruisseau d'Ainay-le-Vieil, et situé au lieu-dit « Pré Imbeau », à AINAY-LE-VIEIL (Cher), présente un intérêt historique et technique suffisant pour en rendre désirable la préservation parce que cet ouvrage en maçonnerie, contemporain du pont-canal de la Tranchasse, participe à l'aménagement du site ;

ARRETE

Article 1er. - Sont inscrits au titre des monuments historiques les ouvrages suivants du canal de Berry, dans la traversée des communes d'AINAY-LE-VIEIL (Cher) et COLOMBIERS (Cher) :

- Le pont-canal de la Tranchasse, situé au lieu-dit « La Tranchasse », à AINAY-LE-VIEIL (Cher) et COLOMBIERS (Cher), figurant au cadastre d'AINAY-LE-VIEIL, section AD, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 1, d'une contenance de 94 ares 80 centiares, et au cadastre de COLOMBIERS, section C, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 274, d'une contenance de 10 ares 18 centiares ;
- L'écluse de la Tranchasse, située au lieu-dit « La Tranchasse », à COLOMBIERS (Cher), figurant au cadastre de COLOMBIERS, section C, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 274, d'une contenance de 10 ares 18 centiares ;
- Le pont sur l'écluse de la Tranchasse, situé au lieu-dit « La Tranchasse », à COLOMBIERS (Cher), non cadastré ;
- Le pont-canal de la Croix, appelé aussi « pont chatard », situé au lieu-dit « Pré-Imbeau », à AINAY-LE-VIEIL (Cher), figurant au cadastre d'AINAY-LE-VIEIL (Cher), section AD, sur la parcelle numéro 65, d'une contenance de 97 ares.

La partie du pont-canal de la Tranchasse figurant au cadastre d'AINAY-LE-VIEIL, section AD, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 1, et le pont-canal de la Croix, appelé aussi « pont chatard », situé au lieu-dit « Pré-Imbeau », à AINAY-LE-VIEIL (Cher), figurant au cadastre d'AINAY-LE-VIEIL (Cher), section AD, sur la parcelle numéro 65, appartiennent à la commune d'AINAY-LE-VIEIL (Cher), par acte administratif passé le 20 juillet 1957 devant le préfet du département du Cher et publié au bureau des hypothèques de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 3 août 1957, volume 44, numéro 18.

La commune d'AINAY-LE-VIEIL (Cher) est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 211 800 024 000 13.

La partie du pont-canal de la Tranchasse figurant au cadastre de COLOMBIERS, section C, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 274, et l'écluse de la Tranchasse, située au lieu-dit « La Tranchasse », à COLOMBIERS (Cher), figurant au cadastre de COLOMBIERS, section C, au lieu-dit « La Tranchasse », sur la parcelle numéro 274, appartiennent à la commune de COLOMBIERS (Cher), par acte administratif passé le 6 juillet 1957 devant le préfet du département du Cher et publié au bureau des hypothèques de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 26 juillet 1957, volume 43, numéro 14.

La commune de COLOMBIERS (Cher) est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 211 800 693 000 15.

Le pont sur l'écluse de la Tranchasse, non cadastré, a été incorporé à dater du 1er février 1955, au domaine public de la commune de COLOMBIERS (Cher), par procès-verbal de la Direction Générale des Impôts – Service des Domaines (Département du Cher. Direction de Bourges), passé à COLOMBIERS (Cher), le 6 février 1956.

La commune de COLOMBIERS (Cher) est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 211 800 693 000 15.

Article 2.- Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, aux maires des communes propriétaires, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le 15 AVR. 2009

Le préfet de la région Centre,
préfet du Loiret

Bernard FRAGNEAU